



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL D'ÉVALUATION

CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPÉTENCES

DE

MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

Site : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

1. Références de la spécialité

Intitulé de la certification : Certification relative aux compétences de maitre d'apprentissage / tuteur

Date de l'arrêté : 07/12/2021

Date de parution au JO de l'arrêté : 15/12/2021

Date d'effet de l'arrêté : 15/10/2021

2. Modalités d'évaluation des compétences

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu d'un « Questionnement à partir de productions ».

Le candidat doit en amont de la session préparer deux productions :

- renseigner un « Dossier de présentation du candidat » dans lequel il présente les grandes lignes de son parcours professionnel.
- choisir et analyser deux situations professionnelles issues de la pratique de son métier et les présenter succinctement dans son dossier. Ces situations doivent être en lien avec le domaine de compétences « Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages ». Elles lui permettront de démontrer ses capacités à exploiter des situations professionnelles pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation, lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant.

Le jour de la session d'examen :

- le candidat remet son « Dossier de présentation du candidat » au responsable de session ;
- le jury décide quelle situation professionnelle le candidat présente à l'oral.

Le support de rédaction du « Dossier de présentation du candidat » est disponible auprès du centre organisateur de la session d'examen ou en téléchargement sur le site du ministère du Travail. Il est accompagné du « Guide d'accompagnement du candidat à la certification » présentant notamment les objectifs et les attendus de la présentation de la situation professionnelle. Le candidat doit le parcourir avant de renseigner son dossier et de se présenter à la session d'examen.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur [le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen](#)*

*<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014>, rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DREETS, DRIETS, DEETS concernée.

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	3/14

3. Dispositif d'évaluation pour la session d'examen de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve et production attendue
Questionnement à partir de la production	Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai Suivre le parcours avec le centre de formation Organiser le parcours au sein de l'entreprise Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail	En amont de la session	En amont de la session d'examen, le candidat : - renseigne le « Dossier de présentation du candidat » ; - choisit deux situations professionnelles issues de la pratique de son métier lui permettant de démontrer ses capacités à les exploiter pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant ; - se prépare à les présenter à l'oral. Pour ce faire, le candidat dispose du « Guide d'accompagnement du candidat à la certification ».
		Le jour de la session	
		00 h 05 min	Avant le début de l'épreuve Le jury prend connaissance du « Dossier de présentation du candidat ». Il choisit et indique au candidat la situation professionnelle à présenter.
		00 h 10 min	Début de l'épreuve En dehors de toute autre présence, le jury analyse l'intégralité du « Dossier de présentation du candidat ». Le candidat se prépare de son côté à présenter la situation professionnelle choisie par le jury.
		00 h 10 min	Puis, face au jury, le candidat réalise la présentation orale : - de la situation professionnelle choisie ; - de l'exploitation de cette situation pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation.

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	4/14

		00 h 30 min	Enfin, à l'aide d'un guide de questionnement, le jury questionne le candidat sur : - ses capacités à exploiter la situation professionnelle présentée, pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant ; - la mise en œuvre des compétences de maître d'apprentissage / tuteur ; - son « Dossier de présentation du candidat ».
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 50 min	

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de productions :

Le candidat doit renseigner le « Dossier de présentation du candidat », l'imprimer en recto/verso et le transmettre au responsable de session avec les annexes éventuelles, avant le début de l'épreuve le jour de la session d'examen.

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	5/14

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Questionnement à partir de productions
Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise	<p>Les étapes de l'accueil et de l'intégration sont organisées.</p> <p>Le planning prévisionnel des activités professionnelles inclut des temps de disponibilité pour l'apprenti/alternant.</p> <p>L'adaptation de l'environnement de travail est cohérente avec le parcours et le profil de l'apprenti/alternant.</p> <p>Les collaborateurs concernés sont sensibilisés à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement de l'apprenti/alternant.</p>	☒
Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise	<p>Les documents d'accueil sont transmis à l'apprenti/alternant.</p> <p>Les attendus de la mission, les rôles et engagements mutuels sont clarifiés.</p> <p>Le poste et l'environnement de travail sont présentés à l'apprenti/alternant.</p> <p>Les règles de santé et sécurité liées à l'environnement et aux activités de travail sont présentées à l'apprenti/alternant.</p>	☒
Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai	<p>Les étapes de l'apprentissage tiennent compte des réussites et des difficultés de l'apprenti/alternant.</p> <p>Les relations établies avec l'apprenti/alternant favorisent la confiance et le lien de cohésion.</p> <p>Les écarts entre les activités confiées à l'apprenti/alternant et ses représentations du métier sont expliqués.</p>	☒
Suivre le parcours avec le centre de formation	<p>Le parcours d'apprentissage est défini en lien avec le centre de formation.</p> <p>La progression des apprentissages en entreprise est partagée avec le formateur référent.</p> <p>Les outils de suivi des apprentissages en entreprise et en centre de formation sont utilisés pour analyser les résultats de l'apprenti/alternant.</p>	☒
Organiser le parcours au sein de l'entreprise	<p>La progression pédagogique est construite en lien avec le programme de formation et l'activité de l'entreprise.</p> <p>Les limites du périmètre d'intervention et de responsabilité de l'apprenti/alternant sont identifiées.</p> <p>Le parcours d'apprentissage est ajusté aux besoins de progression de l'apprenti/alternant.</p> <p>Le niveau de responsabilité des activités confiées à l'apprenti/alternant prend en compte sa progression et le développement de son autonomie.</p>	☒

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	6/14

Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage	<p>Les limites du cadre d'intervention dans l'accompagnement sont identifiées.</p> <p>Les points d'étape et bilans intermédiaires sont planifiés.</p> <p>L'expression de l'apprenti/alternant sur son parcours d'apprentissage est facilitée.</p> <p>Les solutions d'accompagnement proposées à l'apprenti/alternant tiennent compte de ses réussites et de ses difficultés.</p>	☒
S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage	<p>Les tâches professionnelles confiées à l'apprenti/alternant favorisent le développement de l'apprentissage.</p> <p>Les situations professionnelles confiées à l'apprenti/alternant sont variées.</p> <p>Les méthodes et techniques pédagogiques sont adaptées au profil de l'apprenti/alternant et au poste de travail.</p> <p>Les règles et procédures en matière de santé, hygiène, sécurité et protection de l'environnement sont respectées.</p>	☒
Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages	<p>Les conditions d'analyse mises en place favorisent l'expression et la réflexion de l'apprenti/alternant.</p> <p>Les situations professionnelles confiées sont analysées par l'apprenti/alternant et avec le maître d'apprentissage/tuteur</p> <p>Les écarts entre le travail prescrit, les objectifs fixés et les tâches réalisées sont expliqués.</p> <p>Les résultats de l'analyse des pratiques professionnelles sont exploités pour développer le parcours d'apprentissage.</p>	☒
Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail	<p>Les situations d'évaluation sont adaptées aux objectifs professionnels et aux attendus du parcours de formation et de certification.</p> <p>Les résultats aux évaluations s'appuient sur des critères objectifs en lien avec les apprentissages.</p> <p>La restitution des résultats aux évaluations permet à l'apprenti/alternant de repérer ses acquis et ses marges de progrès.</p> <p>Les résultats de l'évaluation sont partagés avec le formateur référent.</p>	☒

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	7/14

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre à la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance du déroulement de l'épreuve et pour la phase de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de membres habilités par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi, dont un maître d'apprentissage/tuteur. Un professionnel justifiant d'interventions régulières dans le conseil, la médiation, l'accompagnement, le management ou la formation, auprès d'un maître d'apprentissage/tuteur dans le cadre de ses missions peut également faire partie du jury.

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	8/14



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLATEAU TECHNIQUE DE LA CERTIFICATION

CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPETENCES
DE
MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	9/14

Page vierge

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	10/14

Plateau technique d'évaluation

Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Questionnement à partir de production	Un espace équipé à minima d'une table et d'une chaise, permettant au candidat de se préparer avant d'être reçu par le jury pour sa présentation à l'oral.	Cet espace doit garantir au candidat la confidentialité de sa préparation. Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de santé au travail.
	Un espace équipé au minimum d'une table et de trois chaises pour : <ul style="list-style-type: none">- la prise de connaissance du « Dossier de présentation du candidat » par le jury ;- la présentation orale du candidat ;- le questionnement du jury.	Cet espace doit garantir la confidentialité et la qualité des échanges. Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de santé au travail.

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	11/14

Page vierge

Libellé abrégé	Code Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MATU	01360m02	REVAL	v02	15/12/2021	15/12/2021	12/14

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconques."

